

# PROCES VERBAL du Conseil Municipal

## Séance du 27 avril 2026 – 20h30

Sous la présidence de M. Julien DEGOUT, Maire, sont présents : Jean-Marc DUSSUPT, Agnès TAMAIN, Johan TAMAIN, Martin DAILLÈRE, Christian TEILLOL, Olivier PERRAT, Yves LOPEZ, Virginie CURTILLET, Nathalie VASSEUR, Valérie GADOUX-TUFFET, Odile PERRIN, Hakim TALAOURAR, Lucie-Anne GALLO-SELVA, Pierre-Yves FOND, Michaël GARITTE, Tessie BARJAT, Pauline ARTHAUD.

**ABSENTE EXCUSEE** : Lucie SION qui a donné procuration à Pauline ARTHAUD.

**Secrétaire de séance** : Pauline ARTHAUD

Les comptes des exercices 2025 et 2026 votés ce soir ont été étudiés et définis en Commission des Finances qui s'est réunie le 13 avril 2026 à 9h 30 en mairie.

### I – COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025

M. le Maire rappelle que pour l'année 2025, les CFU ont été envoyés au SGC de Montbrison qui les a validés.

#### Les résultats de clôture sont les suivants :

##### A - Budgets annexes des sections :

Section de la Bitortie :	+ 3 814.72 € en fonctionnement
Section de Gouttemaine :	+ 1 109.69 € en fonctionnement
Section de Rambe :	+ 125 892.93 € en fonctionnement
Section de Seytive :	+ 32 220.23 € en fonctionnement
Section de La Chevalerie, Les Bessières :	+ 35 156.12 € en fonctionnement
Section du Poyol :	+ 268.52 € en fonctionnement
	+ 4 285.29 € en investissement
Section de Vachon :	+ 6 513.51 € en fonctionnement

##### B - Budgets annexes des lotissements :

Lotissement de Bellevue :	0.00 € en fonctionnement
	- 85 915.00 € en investissement
Lotissement de la Provende I :	0.00 € en fonctionnement
	0.00 € en investissement
Lotissement de la Provende II :	- 0.00 € en fonctionnement
	- 120 919.86 € en investissement
Lotissement de la Provende III :	0.00 € en fonctionnement
	- 5 406.91 € en investissement

**Lotissement de la Provende I** : Les opérations de ce lotissement ont trouvé un terme en 2025. Les résultats 2025 sont égaux à 0 € en fonctionnement et en investissement. Il convient de clôturer ce budget annexe sachant qu'un déficit de 24 939.57 € a été intégré au CFU en 2025.

##### C - Budget annexe Panneaux Photovoltaïques :

+ 396.09 € en fonctionnement (avec un report 2024 de 1846.24 €)
+ 7 341.88 € en investissement (avec un report 2024 de 6205.87 €)

Après délibération, le Conseil municipal, par 17 voix « pour » (le Maire ne participant pas au vote), valide le CFU du budget annexe Panneaux Photovoltaïques.

##### D - Budget annexe des Logements Sociaux Passage Barge :

+ 17 934.66 € en fonctionnement (avec un report de 2024 de +14 316.07 €) qui sera affecté en totalité à l'investissement par le compte 1068 en recettes d'investissement.

- 67 892.63 € en investissement (avec un report de 2024 de - 32 206.88 €)
---

## **E - Budget Principal :**

+ **441 331.78 €** en fonctionnement avec un report de 2024 de 145 893.26 €

- **249 104.85 €** en Investissement avec un report de 2024 de -229 575.68 € et les

restes à réaliser suivants.

- 43 148.40 € en dépenses d'investissement

+ 37 766.00 € en recettes d'investissement soit un **déficit des restes à réaliser de – 5382.40 €**.

Après délibération, l'Assemblée, sous la présidence de M. Jean-Marc DUSSUPT (M. Julien DEGOUT s'étant retiré momentanément de la séance) :

ARRETE, à l'unanimité par 18 voix « pour », les résultats définitifs des Comptes Financiers Uniques (CFU) de l'année 2025 des budgets annexes des sections, des lotissements, du budget annexe des panneaux photovoltaïques, du budget annexe des Logements sociaux impasse Barge ainsi que le budget principal.

## **II – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025**

Il est rappelé que cette affectation est obligatoire pour les budgets présentant un déficit d'investissement.

### **A - Affectation du résultat du Budget Principal :**

Considérant les restes à réaliser du Budget Principal au 31 décembre 2025 présentant un déficit de – 5 382.40 €, le besoin total d'investissement est porté à -249 104.85 €.

Aussi, considérant le résultat de fonctionnement excédentaire de 441 331.78 €, l'Assemblée Valide à l'unanimité par 19 voix « pour » l'affectation de la somme de **249 104.85 € au compte 1068** en recettes d'investissement et le report de la somme de **192 226.93 € au compte 002** en recettes de fonctionnement.

### **B – Affectation du résultat du Budget « Logements Passifs » :**

Considérant le déficit d'investissement de – 67 892.55 € et un excédent de fonctionnement de 17 934.66 €, l'Assemblée **Valide** à l'unanimité, par 19 voix « pour » l'affectation en totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en recette d'investissement. Aucun report ne sera donc fait en section de fonctionnement.

## **III – BUDGETS PRIMITIFS 2026**

Lecture préalable a été donné aux membres du Conseil municipal des différents budgets lors d'une réunion de préparation précédemment. Les tableaux des différents budgets leur ont été adressés en amont.

Ainsi, les budgets doivent être votés en équilibre : les deux sections doivent être votées respectivement en équilibre. Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, majoration, ni minoration.

Ils sont présentés comme suit :

**A - Budgets annexes des sections :** ils sont présentés en dépenses et en recettes à :

**Section de la Bitortie :** 3 814.72 € en fonctionnement

**Section de Gouttemaine :** 1 109.69 € en fonctionnement

**Section de Rambe :** 126 685.12 € en fonctionnement

25 000.00 € en investissement (réfection voirie

Rambe d'en Haut)

**Section de Seytive :** 37 319.31 € en fonctionnement

Une coupe de bois de 4 920 € est prévue.

**Section de La Chevalerie, Les Bessières :** 55 156.12 € en fonctionnement  
Une coupe de bois de 20 000 € est prévue.

**Section du Poyol :** 268.52 € en fonctionnement  
4 285.29 € en investissement

**Section de Vachon :** 7 596.37 € en fonctionnement

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 19 voix « pour », valide les BP 2026 des budgets annexes des différentes sections présentées ci-dessus.

**B - Budgets annexes des lotissements :** ils sont proposés en dépenses et en recettes à :

Lotissement de Bellevue : 85 915.00 € en fonctionnement  
171 830.00 € en investissement

Lotissement de la Provende II : 194 753.15 € en fonctionnement  
177 919.86 € en investissement

Le dernier lot a été vendu en mars 2026 pour 16 222.50 € et un résultat de clôture est constaté de 178 530.65 € supporté par le budget principal. Ce dernier sera clôturé en fin d'année.

Lotissement de la Provende III : 5 406.91 € en fonctionnement  
10 813.82 € en investissement

Les travaux sur ce dernier ne sont pas commencés.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité par 19 voix « pour », valide les BP 2026 des budgets annexes des différents lotissements présentés ci-dessus.

**C - Budget annexe Panneaux Photovoltaïques :** il est proposé en dépenses et en recettes à :

5 334.48 € en fonctionnement  
11 991.88 € en investissement

**D - Budget annexe Logements Passifs :** il est proposé, en dépenses et en recettes à :

77 170.97 € en fonctionnement avec une subvention d'équilibre de 54 570.97 € du budget principal  
77 392.63 € en investissement avec un virement de la section de fonctionnement de 54 570.97 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 19 voix « pour », valide le BP 2026 du budget annexes des Logements Passifs.

**E - Budget Principal :**

Monsieur le Maire reprend les grandes lignes de chaque chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, ainsi que le détail des opérations prévues à ce budget 2026 :

**Section de Fonctionnement : DEPENSES**

**Chapitre 011 : Charges à caractère général : 436 860 €**

Augmentations des postes d'énergie (électricité gaz et carburant à la hausse) ;  
Fournitures de voirie : nous avons du stock donc moins besoin d'achat en 2026 ;  
Fournitures scolaires : 45 € x 108 élèves contre 113 en 2025 (le système sociétal fait qu'il y a moins d'enfants) ;  
Fournitures non stockées : fleurissement (mise en terre par les employés) ;  
Entretien et réparation des bâtiments publics : réfection des vitres de l'école public : facture payée à l'entreprise et en contrepartie encaissement de l'assurance au compte 75888 ;  
Maintenance et vérification : entretien chaudière gymnase en plus ;  
Assurances : est comprise l'assurance communale pour les logements passifs (contrat collectifs) ;

Rémunération intermédiaires et honoraires : + 13000 € pour le Centre de Loisirs non payés en 2025 à régulariser (fin au service de Léo Lagrange, le mercredi. Il était très peu fréquenté) ;

Transports de biens et collectifs : Transports des enfants au gymnase des écoles de St Jean et St Didier ;

Frais de nettoyage des locaux : NaoKi seulement pour l'école (redistribution des tâches aux agents communaux pour les autres bâtiments communaux) ;

**Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilés : 527 850 €**

11 titulaires et 4 contractuels ;

Prévu un CDD pour 2 mois cet été aux services techniques (pour juillet et août) ;

Fin d'indemnisation chômage à un agent au 23/03/2026 ;

**Chapitre 014 : Atténuations de produits : 500 €**

Du fait de l'intégration du gymnase dans le domaine communal, l'attribution de compensation de Loire Forez est devenue une atténuation de charges et donc encaissée en recettes de fonctionnement.

**Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante : 408 790.26 €**

L'indemnité du Maire est revalorisée par un relèvement du pourcentage de son indemnité (séance du 20/03/2026) ;

Mise en place d'une enveloppe pour la formation des élus (minimum 2% des indemnités) ;

Créances en non-valeur : Somme demandée par la DGFIP par rapport aux impayés + dette d'eau non prise en compte par Loire Forez du fait que la convention ne soit toujours pas signée.

Subventions de fonctionnement : définies par la commission ;

Autres contributions obligatoires : la participation de l'OGEC : 22 121.72 €.

Coût de revient, 2025, d'un enfant au primaire de l'école publique : 588.78 €

Coût de revient 2025, d'un enfant en maternelle à l'école publique : 1 440.46 €

Intégration du déficit du lotissement la Provende 2 de 178 530.65 € à sa clôture en 2026 ;

Pénalité sur arrêt du marché de la micro-crèche de 12 849.00 € ;

Subvention au CCAS de 4 000.00 € ;

Subvention d'équilibre au budget des logements passifs de 54 570.97 € (Loyers très bas, prêt indexé sur le livret A, équilibre précaire) ;

Quelques précisions sont données par les membres de la Commission Subventions :

- Pour l'école : Effectif des enfants présents,
- Pour les associations sportives : Effectif des enfants de la commune au même montant.
- Pour les autres associations : tenir compte du service rendu et certains critères comme Mobicar.

**Chapitre 66 : Intérêts des emprunts : 45 000 €**

**Chapitre 67 : Charges spécifiques : 2 074.26 €**

Créance d'eau LFA

**Chapitre 68 : Provisions 330 €**

Dotations sur provision (impayés).

**Chapitre 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 629.00 €**

Dotations aux amortissements des subventions.

Nous ne comptabilisons pas les amortissements des biens.

**Virement à la section d'investissement : 268 323.70 €**

**Section de Fonctionnement : RECETTES**

**Chapitre 013 : 4000 €**

Remboursements sur salaires (maladie)

**Chapitre 70 : Produits des services... : 156 543.65 €**

Augmentation des services périscolaires (cantine), des prestations de service du camping et des remboursements de l'électricité et du gaz de l'église ;

**Chapitre 73 : impôts et taxes : 216 838.21 €**

Dont l'Attribution de compensation de LFA en recettes : 79 788.21 €

Fond de péréquation DMTO par le Département omis depuis 2018 (on devrait toucher 35 000 € supplémentaires dû à une régularisation de l'antériorité, nous ne savons pas comment cela va se concrétiser) ;

Diminution progressive du FPIC ;

**Chapitre 731 : Fiscalité Locale : 737 900 €**

**Vote des taux d'impositions :** il est proposé cette année une augmentation des taux de 1% et d'appliquer la majoration réglementaire au taux de Taxe d'Habitation sur Résidences secondaires et logements vacants, soit une recette supplémentaire d'environ 17 027 € par rapport au produit à taux constant. Les taux seront les suivants (en augmentant les taux régulièrement on prépare l'avenir, le FPIC et la DGF dépendent aussi de l'effort fiscal) :

8.30 % au lieu de 6.86 % pour la taxe d'habitation

27.66 % au lieu de 27.39 % pour la taxe foncière (bâti),

57.26 % au lieu de 56.70 % pour la taxe foncière (non bâti).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 19 voix « pour », valide l'augmentation des taux de 1 % pour l'année 2026.

**Chapitre 74 : Dotations et participations : 360 752.89 €** (DSR, DGF, DGD qui remplace le remboursement de l'académie pour les enfants de maternelle) ;

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 35 354 €**

Encaissement du sinistre des vitres de l'école déduction faite de la franchise ;

Recouvrement des créances en non-valeur : si signature de la convention eau.

**Chapitre 76 : Produits financiers : 1 741.54 €**

Remboursement des intérêts du budget photovoltaïque

Remboursement des emprunts mixte (intérêts) par LFA

**Excédent reporté : 192 226.93 €.**

**Section d'investissement : DEPENSES**

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 863 053.73 €**

Echéance du capital des emprunts de l'année ;

Remboursement du dernier court terme de 200 000 €

Intégration du transfert du passif de l'eau (si signature de la convention) de 401 053.73 € et au 024 en recettes.

**Chapitre 13 : Subventions**

Intégration du passif de l'eau : 488 008.39 € en dépenses et au 024 en recettes, si signature de la convention eau.

**Chapitre 20 : Immobilisations corporelles : 10 000.00 €**

Nouveau site internet (site actuel désuet) ;

**Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées : 13 120.00 €**

Réseau GFU (Fibre noire, réseau internet communal relier au gymnase en plus des autres bâtiments. Il s'agit donc de relier tous les bâtiments communaux la bais de brassage qui se trouve au secrétariat de mairie)

**Chapitre 21 : hors opérations : 11 060 €**

Achat de feux de chantier pour 2500 €

Achat de matériel de voirie pour 1400 €

Nouveau photocopieur mairie pour 2160 €

Mobilier urbain pour 5000 € (mobilier urbain pour embellir la commune).

**Chapitre 041 : Opération patrimoniales : 63 030.60 €**

Intégration de l'étude de Petite villes de demain pour 63 030.96 € en contrepartie de l'article 203 en recettes.

**Solde d'investissement reporté de 243 722.45 €**

**Opérations :**

**207 « Signalisation » : Panneau lumineux : 15 000 € avec une participation du Casino ;**

**226 « Cimetière » : Prévoir des nettoyages de tombes pour 2 000 €**

**240 « Travaux aux écoles » : Réfection des menuiserie intérieures de l'école pour 6 000 €**

**242 « Travaux de voirie communale et places » : Restes à réaliser de 38 734.82 € pour les pistes forestières avec des subventions accordées pour 25 472 € ;**

**253 « Travaux aux Stades » : Réfection des WC du stade de la Condamine pour 10 000 € (en 2025 1<sup>ère</sup> réfection et en 2026 2<sup>ème</sup> réfection) ;**

**260 « Bâtiment technique 11 rue de la Barotie » : Création d'un dépôt à la Barotie pour 95 000 € en contrepartie du 024 en recettes (vente du bâtiment situé à la Croix des Quatre Chemins),**

**264 « Equipements sportifs » : Réfection des courts de tennis pour 103 206.96 € avec participation de LFA, De la Région et de l'Associations Tennis club du Haut Forez pour un total de 51 120 €**

**269 « Travaux au plan d'eau » : Réfection des WC du plan d'eau et de la borne camping-cars pour 18 000 €**

**270 « Salle des fêtes » : Etude rénovation salle des fêtes et divers biens mobiliers pour 16 000 € (un des grands projets du mandat, une enveloppe des fonds verts est acceptée et non consommée et reportée d'un an par l'état) ;**

**286 « Aménagement du camping de la Roche » : Aménagement du mobil home du camping pour 3000 €**

**290 « wifi 4EU et réseau fibre » : GFU Fibre Noire, adduction fibre passage barge pour 900€.**

**300 « La Cure » : Réfection des fixations des volets de la cure pour 5000 € ; chaudière**

**302 « Réserve incendie La Post » : En attente de la subvention de LFA de 2245 € pour la réserve incendie de la Post**

**305 « Gymnase » : Achat de gradins mobiles pour le gymnase pour 10000 € et achat autolaveuse**

**306 « Matériel pédagogique pour l'école » : Renouvellement des ordinateurs et de matériels pédagogiques à l'école pour 2 100 €**

**Section d'investissement RECETTES :**

**Chapitre 16 : Emprunts :253 453.37 €**

Dont 100 000 € restant à tirer sur un emprunt de 300 000 € réalisé en 2025 et 57 000 € de transfert d'emprunt du lotissement la Provende 2 à sa clôture ;

**Chapitre 10 : Dotations, fonds et réserves : 314 459.03 €**

Dont FCTVA : 19 700 € attendus,

Excédent de fonctionnement au 1068 de 249 104.85 €

Transfert des terrains eau à LFA : 39 654.18 € si signature de la convention eau.

**Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 11 999.93 €**

Remboursement emprunts mixte par LFA (partie capital)

Remboursement budget photovoltaïque (partie capital)

**Chapitre 024 : Produits de cessions : 1 009 022.12 €**

Transfert eau : 889 062.12 €

Vente du bâtiment la croix des quatre chemins : 95 000 €

Reprise d'une autolaveuse du gymnase : 3 960 €

Et vente du bâtiment perception.

**Chapitre 13 : Subventions : 6129 € en attente d'encaissement (enveloppe solidarité Département 2025)**

**Chapitre 040 : Amortissements 15 629 €**

## Virement de la section de fonctionnement de 268 323.70 €

**Vote du BP 2026 du Budget Principal** : il est proposé en dépenses et en recettes à :

1 705 357.22 € en fonctionnement

2 028 384.11 € en Investissement

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité par 19 voix « pour », valide le BP 2026 du Budget Principal.

### IV Questions diverses

#### 1. Désignation d'un référent déontologue.

Monsieur le Maire explique que plusieurs collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus. Pour régler les conflits d'intérêts sur certains problèmes.

Loire Forez agglomération propose de mutualiser la désignation d'un référent déontologue pour les élus.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner, pour la durée du mandat, M. Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université, spécialiste de déontologie de la vie politique et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus.

Il sera indemnisé dans les conditions de l'arrêté du 6/12/2022 : 80 € par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ainsi que la date de la saisine. Loire Forez agglomération se chargera du versement au référent déontologue et procédera ensuite à l'établissement d'un titre de recettes correspondants auprès des communes concernées.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité par 19 voix « Pour » :

-Désigne M. Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus ;

-Approuve la convention avec LFA qui fixe les modalités de la saisine déontologue des élus, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à disposition et ainsi que les modalités financières ;

-Autorise M. le Maire à la signer et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

#### 2. Désignation d'un représentant à la CLECT de Loire Forez agglomération

Monsieur le Maire propose de nommer M. Johan TAMAIN. C'est à la CLECT que son prises les décisions concernant les montants des attributions de compensations entre autres.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, par 19 voix « pour », accepte cette nomination.

#### 3. Remboursement repas de fin d'année

M. le Maire explique aux nouveaux élus que, chaque fin d'année, un repas est offert aux élus et aux agents. Lors du repas de fin d'année 2025, M. Ludovic GIRARD a payé son repas ainsi que celui de Nathalie CELLIER directement au restaurateur alors que ces deux repas sont offerts par la Municipalité (les élus indemnisés paient leur repas et celui de leur conjoint(e), les élus non indemnisés ne paient que la part de leur conjoint(e), les repas des agents et de leurs conjoints sont offerts),

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 19 voix « pour », autorise le Maire à procéder au remboursement de 70 € à M. GIRARD Ludovic.

#### 4. Délégations du Conseil municipal au Maire

M. le Maire rappelle que le projet de délibération a été transmis aux élus par mail.

Il explique que ces délégations ont pour but de faciliter le quotidien de la mairie, accélérer certaines procédures (exemples : documents d'urbanisme, conventions, demande de subvention prévue au budget).

Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité, par 19 voix « pour », valide le projet de délibération.

Avant de clore la séance, M. le Maire remercie l'ensemble des élus du Conseil municipal. Il informe du prochain conseil municipal le 22 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.